



VILLEURBANNE NATATION

CENTRE NAUTIQUE ETIENNE GAGNAIRE

59, avenue Marcel Cerdan – 69100 VILLEURBANNE

☎ : 04.78.26.37.75

Mail : villeurbannenatation@free.fr – Site : <http://villeurbannenatation.com>

Permanences : Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h30 (sauf vacances scolaires et jours fériés)

Organisation des cours pour VOS ENFANTS dans les différentes piscines

Règles de base dans toutes les piscines :

- Respecter les lieux et le personnel de chaque établissement.
- Douche obligatoire avant de rentrer dans l'eau et bonnet de bain obligatoires.
- Cours de 55 minutes pour permettre une bonne gestion des flux entrants et sortants.

Piscine Etienne Gagnaire :

- La carte est active 10 minutes avant et 10 minutes après le cours. Il convient donc d'arriver à l'heure sinon l'accès au bassin n'est plus possible.
- Les parents ne peuvent accéder ni au vestiaire ni au bassin : l'enfant doit donc être **AUTONOME**.
- Les casiers sont électroniques (ouverture et fermeture par code).

Piscine André Bouloche :

- La carte magnétique est active 10 minutes avant et 10 minutes après le cours ; il convient donc d'arriver à l'heure sinon l'accès au bassin n'est plus possible.
- Les parents ne peuvent accéder ni au vestiaire ni au bassin : l'enfant doit donc être **AUTONOME**.

Piscine Gratte ciel :

- Des vestiaires collectifs filles et garçons sont à votre disposition. L'agent de la mairie vous indiquera quel vestiaire utiliser.
- Les parents se déchaussent dans les escaliers et disposent de 10 minutes pour changer leur(s) enfant(s). Ils quittent ensuite l'établissement.

Diplômes et tests :

Votre enfant évolue et progresse au sein de Villeurbanne Natation. Afin de vérifier cette progression, chaque enfant est récompensé par un diplôme de fin d'année attestant tout ce dont il est capable de réaliser. Les diplômes vont du niveau débutant au niveau confirmé : Petit Barboteur, Dauphin Blanc, Dauphin Jaune, Dauphin Bleu, Dauphin Rouge, Dauphin Bronze, Dauphin Argent et Dauphin OR. Ces diplômes lui permettent pas à pas de se diriger s'il le souhaite vers la compétition et seront complétés par des tests mis en place par la Fédération Française de Natation : le Sauv'Nage, le Pass'sport de l'eau et le Pass Compétition.

Ces différents tests sont obligatoires pour pratiquer la natation en compétition.



VILLEURBANNE NATATION

CENTRE NAUTIQUE ETIENNE GAGNAIRE

59, avenue Marcel Cerdan – 69100 VILLEURBANNE

☎ : 04.78.26.37.75

Mail : villeurbannenatation@free.fr – Site : <http://villeurbannenatation.com>

Permanences : Mardi et Jeudi de 18h00 à 19h30 (sauf vacances scolaires et jours fériés)

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion : Les cotisations sont perçues pour toute la durée de la saison et aucun remboursement ne sera effectué.

Horaires : La carte de membre actif qui doit être présentée à l'entrée ne donne droit à l'accès aux bassins que pendant les heures de cours choisies en début de saison.

Sécurité : Ne pas se mettre à l'eau avant l'arrivée de la personne qui encadre le groupe et en l'absence de celle-ci, attendre son remplaçant au bord du bassin. Personne ne doit quitter son cours sans l'autorisation de l'encadrant. Si pour une raison quelconque, un nageur est sorti du bassin par un intervenant avant la fin du cours, celui-ci ne doit pas quitter la piscine.

Dégradation : Toute dégradation de matériel ou de locaux entraîne un remboursement ; ce dernier étant indépendant de la sanction disciplinaire.

Vol : L'association décline toute responsabilité en cas de vol et tout vol avéré peut entraîner une sanction

Sanction : Le conseil d'administration est le seul habilité à prendre les sanctions à l'encontre des membres n'ayant pas respecté le règlement. Un non respect de l'éducateur (verbal ou autre) peut entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.